Platin Products	Revision n. 3
	du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 1/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

# **Fiche d'Information**

## RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination REFLEX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination POLISSAGE -

supplèmentaire PROTECTION POUR FINITIONS

Utilisations Identifiées Industrielles Professionnelles Consommateurs

Cycle de peinture et de finition dans les secteurs de la carrosserie, du bois et de la marine

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Platin Products GmbH
Adresse Moosmattstrasse 11
Localité et Etat 8953 Dietikon CH

Tél. +41 44 493 50 42

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de info

sécurité.

info@platin-products.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à Toxikologisches Informationszentrum Zürich (STIZ), Kurzwahl 145

## **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Classification e indication de danger:

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:

Mentions -- d'avertissement:

Mentions de danger:

Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 2/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)
-	
onseils de prudence:	
<del>-</del>	

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Informations non pertinentes

#### 3.2. Mélanges

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour la santé ni pour l'environnement conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs) dans des quantités telles que la déclaration correspondante serait requise.

### **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Non indispensable. Veiller à respecter les règles de bonne hygiène industrielle.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

### **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée. MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS Aucun en particulier.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE Éviter de respirer les produits de combustion.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022 Page n. 3/11 Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

## RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En présence de vapeurs ou de poussières en dispersion dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer à l'aide de terre ou d'un matériau inerte. Récupérer la plus grande part de produit et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

#### **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

### RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Informations pas disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Platin Products	Revision n. 3
	du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 4/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

#### PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

### PROTECTION DES PEAU

Non indispensable.

#### PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

Dronriótás

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Il est recommandé de faire usage d'un masque filtrant de type P dont la classe (1, 2 ou 3) et la nécessité effective devront être établies en fonction du résultat de l'évaluation du risque (réf. norme EN 149).

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Informations

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	Pas disponible	
Odeur	Pas disponible	
Seuil olfactif	Pas disponible	
рН	5,4	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d`ébullition	99 °C	
Intervalle d`ébullition	Pas disponible	
Point d`éclair	> 90 °C	
Taux d`évaporation	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Densité relative	1	
Solubilité	Pas disponible	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Température d`auto-inflammabilité	Pas disponible	
Température de décomposition	Pas disponible	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Propriétés explosives	Pas disponible	

Valour

	Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
	REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
		Page n. 5/11  Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)
		1000
Propriétés comburantes	Pas disponible	
9.2. Autres informations		
Informations pas disponibles		
RUBRIQUE 10. Stabilité et	réactivité	
0.1. Réactivité		
Aucun danger particulier de réaction avec	d'autres substances dans les conditions normal	les d'utilisation.
0.2. Stabilité chimique		
e produit est stable dans les conditions i	normales d'utilisation et de stockage.	
0.3. Possibilité de réactions dangereu	ises	
Dans des conditions d'utilisation et de sto	ckage normales, aucune réaction dangereuse n'	est prévisible.
0.4. Conditions à éviter		
Aucune en particulier. Respecter néanmo	ins les précautions d'usage applicables aux prod	duits chimiques.
0.5. Matières incompatibles		
nformations pas disponibles		
0.6. Produits de décomposition dange	ereux	
nformations pas disponibles		
<b>RUBRIQUE 11. Information</b>	s toxicologiques	
On ne connaît aucun cas de dommages l'hygiène industrielle.	s à la santé dus à l'exposition au produit. De to	oute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règle
1.1. Informations sur les effets toxico	logiques	
Métabolisme, cinétique, mécanisme d'act	ion et autres informations	
nformations pas disponibles		
nformations sur les voies d'exposition pro	<u>obables</u>	
oformations has disposibles		
nformations pas disponibles		

Platin Produc	cts	Revision II. 3
		du 21/12/2020
REFLEX		Imprimè le 22/02/2022
		Page n. 6/11
		Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)
Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition d	e courte et de longue durée	
Informations nos disposibles		
Informations pas disponibles		
Effets interactifs		
Informations pas disponibles		
TOXICITÉ AIGUË		
ATE (Inhalation) du mélange:	lon classé (aucun composant important)	
ATE (Oral) du mélange: NATE (Dermal) du mélange: N	lon classé (aucun composant important) lon classé (aucun composant important)	
	,	
CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE		
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de da	anger	
The reportulation pour cette classe de da	ai igei	
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE		
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de da	anger	
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE		
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de da	anger	
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES		
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de da	anger	
<u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>		
CANCEROGENICITE		
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de da	anger	
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION		

Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 7/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

## **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité

Informations pas disponibles

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Informations pas disponibles

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

## 12.6. Autres effets néfastes

Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 8/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

Informations pas disponibles

#### RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

Code d'élimination de déchet 08 01 20

## **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

	In
Platin Products	Revision n. 3
DEEL EV	du 21/12/2020 Imprimè le 22/02/2022
REFLEX	Page n. 9/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)
Pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Pas applicable	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Informations non pertinentes	
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation	
ROBRIQUE 13. IIIIOIIIIations relatives a la regienientation	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de sant	é et d'environnement
Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE	
: Aucune	
Destriction relatives are additional and the second second second second in the second VALL Displays and VALL DISPLAY AND VALL	000
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/20	<u>JUb</u>
Aucune	
Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)	
Substances figurant dans la Sandidate Elst (711). 55 (12/15/1)	
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.	
Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)	
Aucune	
Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012	
Aucune	
Substances quiettes à la Convention de Detterdon	
Substances sujettes à la Convention de Rotterdam	
Auguna	
Aucune	
Substances sujettes à la Convention de Stockholm	
<u> </u>	
Aucune	
Contrôles sanitaires	
S. M. S. S. S. Man Oc	
Informations pas disponibles	

#### 

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

## **RUBRIQUE 16. Autres informations**

#### LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

#### BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (l'Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology

Platin Products	Revision n. 3 du 21/12/2020
REFLEX	Imprimè le 22/02/2022
	Page n. 11/11
	Remplace la révision:2 (du: 09/09/2020)

- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

09 / 15.